

## ***GITE COMMUNAL***

### **REGLEMENT D'UTILISATION**

Toute personne entrant dans le gîte est priée de prendre connaissance et de respecter le règlement intérieur.

Le gîte est un hébergement privilégiant en priorité les randonneurs, en second lieu les usagers locataires de la salle polyvalente (mariage, réunions...)

La présentation comprend : lit et literie, cuisine aménagée, sanitaires.

L'utilisation commune de ces équipements requiert la propreté et le rangement lors du départ.

#### **Article 1 – Capacité : 12 personnes maxi.**

Deux chambres de 5 couchages + 2 couchages dans le canapé

#### **Article 2 – Arrivée et Accueil**

L'accueil se fait normalement au secrétariat de la mairie pendant les heures d'ouverture ou sur appel téléphonique.

*En dehors des heures d'ouverture de la Mairie ainsi que les week-ends et jours fériés s'adresser au « Bar de la jeunesse » situé le Bourg, route des Rosiers - Parigny-les-Vaux.*

En cas de fermeture du café et de la mairie, le numéro de la personne à contacter sera affiché en mairie.

#### **Article 3 – Départ**

Les locaux sont libérés à 10 heures du matin (sauf location liée à la salle polyvalente)

En cas de retard, un demi-tarif supplémentaire sera demandé.

#### **Article 4 - Tarifs**

La nuitée est fixée ainsi :

- **Période d'été du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre :**
  - à **18,00 €** par personne adulte
  - à **15,00 €** par enfant de moins de 12 ans
  - à **175,00 €** pour le **gite complet**
- **Période d'hiver du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mars :**
  - à **20,00 €** par personne adulte
  - à **17,00 €** par enfant de moins de 12 ans
  - à **200,00 €** pour le **gite complet**

**Le règlement de la prestation se fera lors de l'arrivée.**

Pour une réservation du gîte dans sa totalité, il sera demandé une caution de 200 €.

### **Article 5 – Réservation**

La réservation est fortement conseillée. Elle sera enregistrée dès réception d'un courrier dans les **15 jours** qui suivent le premier contact. Ce courrier précisera les prestations, le nombre de personnes et le nombre de jours.

*Pour les randonneurs, il est conseillé de réserver au moins 3 jours avant l'arrivée, par un simple appel téléphonique au secrétariat de la mairie ou au « Bar de la jeunesse » de Parigny-les-Vaux.*

### **Article 6 – Annulation**

L'annulation est possible au plus tard 8 jours avant la date prévue de la location.

### **Article 7 – Etat des lieux**

A l'arrivée, les occupants s'engagent :

- à rembourser toute dégradation constatée le jour du départ.
- à rendre les locaux dans l'état de propreté constaté à l'arrivée.

### **Article 8 – Animaux domestiques**

Les animaux domestiques sont interdits. Sauf accord préalable lors de la réservation.

### **Article 9 – Savoir-vivre**

Le gîte est un hébergement où la convivialité et le respect de l'autre sont primordiaux.

Il sera interdit de fumer dans tout l'espace du gîte.

Les déchets seront évacués par les usagers : poubelles et tri sont à proximité.

« Lu et approuvé »

Le Locataire,